

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00053
Numéro SIREN : 393 674 163
Nom ou dénomination : SARL A.S.J.

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2023 sous le numéro de dépôt 4878

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE,
A.S.J
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

S.A.R.L A.S.J

Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 200 000 euros

Siège social : LD LA FENNETRIE

37500 MARCAY

RCS TOURS 393 674 163

DR AUDIT

SARL au capital de 9 000 euros
63B, avenue de Châteaudun – BP 90851
41008 BLOIS CEDEX

02 54 42 23 11
draudit@draudit.net
www.draudit.net



A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des articles L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 24 mai 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse sur la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, et le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Les derniers comptes annuels arrêtés au 30 juin 2022, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 7 082 836 €, en hausse de 32,44 % par rapport à l'exercice précédent, un bénéfice de 154 292 euros et des capitaux propres de 467 394 euros.
- La situation comptable intermédiaire établie au 31 décembre 2022, qui n'a fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laisse apparaître un chiffre d'affaires s'élevant à 4 346 078 euros et un bénéfice avant impôt sur les sociétés de 366 204 euros.
- L'actif immobilisé au 30 juin 2022 s'élève à 93 257 euros en valeur nette et comprend notamment des immobilisations corporelles pour 76 687 euros.
- L'actif circulant au 30 juin 2022 s'élève à 1 135 302 euros dont 829 206 euros de créances clients et autres créances.
- L'actif au 30 juin 2022 est financé par des capitaux propres à hauteur de 467 394 euros et par des dettes fournisseurs pour 998 091 euros, le solde étant financé par des dettes financières et des dettes courantes d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé et il n'a pas été porté à notre connaissance d'avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers.

Blois, le 2 juin 2023

SARL DANIEL RAVINEAU AUDIT
Commissaire à la transformation
Éric LETOURMY

